

Compte rendu de la séance du jeudi 09 mai 2019

Présidente : Guylène PANTEL

Secrétaire : Francis SEVAJOL

Présents : Guylène PANTEL, Joëlle PAUC, Jean-Louis PEYRE, Fortuné MOURGUES, Monique FIRMIN, Dominique ROGER, François SEVAJOLS, Francis SEVAJOL, Sylvain MOLINES, Odile BEAUMEL

Absentes excusées : Catherine RABIÉ, Mireille CATHEBRAS

Représentés : Olivier LARRIERE par Sylvain MOLINES, Brigitte DONNADIEU par Francis SEVAJOL, Sandrine PAULET par Guylène PANTEL

Ordre du jour :

- Opération de souscription publique pour la rénovation de l'église d'Ispagnac par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine
- Création d'un emploi saisonnier à la bibliothèque municipale
- Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Lozère
- Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels (DUPFI) avec le Centre de Gestion de la Lozère
- Rénovation de l'éclairage public pour l'efficacité énergétique et la protection du ciel étoilé
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage travaux sur le réseau d'éclairage public
- Convention pour la réalisation des prestations et travaux d'éclairage public – maintenance et entretien du réseau d'éclairage public
- Conventions d'installation et de gestion fibre optique Commune avec Alliance Très Haut Débit
- Questions diverses

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subvention 2019 aux P'tits Cailloux ;
- Demande de subvention : passerelle amovible ;
- Modification de la convention de mise à disposition entre la commune d'Ispagnac et le Syndicat Mixte pour la mise en valeur des Eaux Minérales de Quézac et Ispagnac.

L'assemblée accepte à l'unanimité des présents que ces points figurent à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2019

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, elle demande l'approbation de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

Délibérations du conseil :

OPERATION DE SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE D'ISPAGNAC PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Mme le Maire rappelle la nécessité de réaliser des travaux urgents pour la solidité de l'Eglise d'Ispagnac.

Une étude de diagnostic a été effectuée en décembre 2018 par M. FIORE Frédéric, architecte du patrimoine et le montant des travaux est estimé à 310 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ouvrir une opération de souscription notamment par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un emploi non permanent à la bibliothèque municipale pour faire face au remplacement de l'agent titulaire durant ses congés annuels en période estivale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de recruter un auxiliaire pour la bibliothèque municipale pour faire face aux congés de l'agent titulaire.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOZERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour 2019, la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour le service retraite CNRACL.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUPFI) AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOZERE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de renouvellement de la convention présentée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, pour l'adhésion au service de prévention des risques professionnels "DUPFI" et à l'unanimité, décide de la signature du renouvellement de la convention à effet au 1er janvier 2019.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA PROTECTION DU CIEL ETOILE

Mme le Maire rappelle le programme de rénovation de l'éclairage public préparé par le SDEE en accord avec la Commune. Elle fait part de la proposition de M. Scherrer du PNC de venir animer une réunion publique à ce sujet.

Elle informe le Conseil Municipal que suite à cette mise au point, il est nécessaire de revoir le plan de financement voté par délibération n° DE_2016_063 en date du 11 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet pour un montant de :

34 627,00 € HT

soit 41 552,40 € TTC

et revoit le plan de financement comme suit :

FEDER : 11 434,54 €

SDEE : 13 845,28 €

Participation Communale : 16 272,58 €

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la proposition de convention avec le SDEE approuve ce projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage, désignant le SDEE comme maître d'ouvrage unique des travaux d'établissement ou de réhabilitation des installations et réseaux d'éclairage public.

Il autorise le SDEE à percevoir pour son compte les subventions destinées au financement des travaux réalisés ainsi que les certificats d'économie d'énergie liés à chaque opération.

CONVENTION POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS ET TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la proposition de convention avec le SDEE approuve ce projet de convention confiant au SDEE la réalisation de prestations et travaux d'éclairage public - maintenance et entretien du réseau d'éclairage public.

CONVENTION D'INSTALLATION ET DE GESTION FIBRE OPTIQUE COMMUNE AVEC ALLIANCE TRES HAUT DEBIT

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le déploiement de la fibre optique sur la Commune et que la signature d'une convention est nécessaire pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Par cette convention d'une durée de 25 ans, propre à chaque bâtiment appartenant à la Commune, ALLiance Très Haut Débit, dénommé « l'opérateur » est désigné responsable des interventions vis-à-vis de la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de conventionner avec l'opérateur à chaque fois que cela sera nécessaire.

SUBVENTION AUX P'TITS CAILLOUX 2019

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant de l'association « Les P'tits Cailloux » pour l'année 2019 permettant la mise en place d'activités d'animation locale et divers ateliers. Monsieur ROGER Dominique n'a pas pris part au vote, faisant partie du conseil d'administration de l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une subvention de **900 €**.

DEMANDE DE SUBVENTION : PASSERELLE AMOVIBLE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération n° DE_2019_033 a été prise décidant de ne plus installer en 2019 la passerelle existante. Celle-ci n'étant plus aux normes.

Elle insiste toutefois sur la nécessité de la mise en place d'une nouvelle structure permettant l'accès aux divers points de baignade et facilitant l'accès du village aux randonneurs. Ce projet étant important pour le maintien de l'attractivité touristique d'Ispagnac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	20 417,42 €
Subvention Conseil Départemental :	10 208,71 €
Subvention Région Occitanie :	6 125.23 €
Part communale :	4 083.48 €

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE D'ISPAGNAC ET LE SYNDICAT MIXTE POUR LA MISE EN VALEUR DES EAUX MINERALES DE QUEZAC ET ISPAGNAC

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secrétariat du Syndicat Mixte pour la mise en valeur des Eaux Minérales de Quézac et Ispagnac (SMEMQI) est assuré depuis 2009 par le personnel administratif de la Mairie d'Ispagnac.

Suite à la modification de l'indemnité allouée pour la gestion du SMEMQI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer le renouvellement d'une convention avec le SMEMQI afin de déterminer les modalités de mise à disposition des 3 agents.

La séance est levée à 20h45

Guylène PANTEL
Maire d'Ispagnac

